

15-01-2018 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 15 janvier 2018, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, la conseillère et les conseillers: Réjean St-Laurent, Richard Fournier, Roland St-Pierre, Micheline Morin, Normand St-Laurent et Réjean Hudon.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 4 et 12 décembre 2017
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
 - a) Remerciement Cercle de Fermières
 - b) Calendrier 2018 des séances de la MRC Matapédia
6. Invitations
 - a) Brunch conférence de la Semaine de l'agriculture matapédiennne
7. Demandes de don et d'appui
 - a) -----
8. Modification résolution 209-17
9. Formation obligatoire pour les élus(es)
10. Abrogation du programme d'aide au développement économique de St-Cléophas (PADE)
11. Adoption du règlement 216 concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification des taxes de services et le taux d'intérêt pour l'année 2018
12. Avis de motion
Règlement 217 concernant la rémunération des élus municipaux
13. Avis de motion – Règlement 218 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux
14. Avis de motion – Règlement d'emprunt n°219
15. Présentation du projet de règlement d'emprunt n°219
16. Soumission - Hotte de cuisine Centre P.É.St-Pierre
17. Soumission - Réaménagement de la bibliothèque
18. Installation d'un système de son – bâtisse camping
19. Chlorure de magnésium 2018
20. Berce sphondyle 2018
21. Suivi de dossiers
22. Divers: a) b) c) d)
23. Questions de l'assemblée
24. Levée de la réunion

01-18

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu mais en rajoutant à divers: demande d'autorisation salle – bingo et banquet des maires. Le point divers reste ouvert. Une correction à apporter à l'ordre du jour: au point 3 ce ne pas le 12 décembre mais plutôt le 18 décembre. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

02-18**Adoption des procès-verbaux**

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu que les procès-verbaux du 4 et 18 décembre 2017 soient adoptés tels que rédigés étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Correction: Dans la résolution 208-17 il faut supprimer la phrase «Ce montant est appuyé par Normand St-Laurent et Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité».

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

03-18**Adoption des comptes**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Télu, camping au 10 décembre	85.48
Hydro-Québec, #683801617779, éclairage public	178.03
Production Gaétan Roy, #53872, porte fournaise	3 754.42
Anicet Fournier, #47, porte fournaise	34.58
Postes Canada, #140603, timbres	977.29
Ent. Clermont Gauvin, 2 ^{ième} vers déneigement	17 598.43

COMPTES NON PAYÉS

Ent. Plourde, #1042944, essence	86.00
Fournier Anicet, #48 et 1 ^{er} vers. déneig, ouvert. bois chauffage	601.07
Fournier Yvon, #10, contrat fournaise	2 299.50
Conciergerie d'Amqui, #142000-142001, collectes novembre. et suppl.	1 221.87
Fond d'information territoire, #201703401499-201703261781, mutation	16.00
Cain Lamarre, #7090-62, constat SQ	45.99
Impression Alliance 9000, #11961, enveloppe	260.99
Groupe Ultima, #587220, renouvellement assurance	11 472
ADMQ, #12426, renouv. ADMQ et assurance	865.39
Antoine Pelletier auto centre, #145669, entonnoir et aimants	25.41
Plomberie Expert, #6053, caméra aqueduc	424.26
Englobe, #900245736, étude géotechnique	4 593.25
Bonichoix, #651062-652395-654070-654071, sapin, articles de nettoyage et buffet budget	221.07
Jean-Pierre Lagacé, #2, contrat fournaise	114.98
Wolters Kluwer, #2581928, renouv. code des municipalités	1 432.20
Transport Martin Alain, #8766, abrasif	5 315.29
Petite caisse, #140525, médiaposte carte cellulaire	57.50
Dumont Hélène, #7610366, #1028529, projet biblio	262.08
SNC-Lavalin, #1337155, manuel d'exploitation à 75%	2 242.01
Clérobéc, #17555-19695-19717-19753-19851-20061-590562, mat. divers	789.83
Papeterie Bloc-Notes, #712558-712612-712923, fourniture bureau	326.99
Télu, #5363101, camping au 10 janvier 2018	65.65
Télu, #5361347, Centre P.É.St-Pierre au 4 janvier 2018	78.45
Télu, #5363023, Hôtel du Ville au 28 déc. 2017	228.35
Hydro-Québec, #642401749853, éclairage public	183.89
Hydro-Québec, #614501991078, hôtel de ville	279.87
Hydro-Québec, #614501991079, garage	110.76
Hydro-Québec, #614501991080, système pompage	287.40
Hydro-Québec, #614501991081, station pompage	265.26
Hydro-Québec, #622601792558, camping	183.05
Hydro-Québec, #638801759038, Centre P.É.St-Pierre	196.21

Au point 5a de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que le Cercle de Fermières de St-Cléophas les remercie de leur contribution de 75\$ pour leur souper de Noël.

Au point 5b de l'ordre du jour, je dépose le calendrier 2018 des séances de la MRC de la Matapédia et j'informe la population que 2 calendriers seront affichés aux entrées de l'Hôtel de Ville ultérieurement.

04-18

**Brunch conférence de la
Semaine de l'agriculture matapédienne**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal mandate le maire à représenter la municipalité lors du brunch conférence de la Semaine de l'agriculture matapédienne qui aura lieu le 20 février prochain à Val-D'Irène. La municipalité paiera le coût d'inscription de 30\$ et remboursera les frais de déplacement. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

05-18

Modification résolution 209-17

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas modifie la date de la réunion du mois d'octobre pour le 8 étant donné que le 1^{er} il y aura élection provinciale et que le scrutin se tiendra dans la salle du conseil. Un avis public du nouveau calendrier ci-bas sera affiché à deux endroits distincts et sur le site internet de la municipalité. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

15 janvier	5 février	12 mars	9 avril
7 mai	4 juin	9 juillet	13 août
10 septembre	8 octobre	5 novembre	3 décembre

06-18

Formation obligatoire pour les élus(es)

Proposé par Roland St-Pierre et résolu par le conseil municipal que la conseillère Micheline Morin et le conseiller Réjean St-Laurent participent à la formation sur le comportement éthique et de déontologie donnée par la FQM qui aura lieu le 10 mars prochain au Centre communautaire de Sayabec. Le coût de la formation est de 245\$/élu et sera payé par la municipalité. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

07-18

Abrogation du programme d'aide au développement économique de St-Cléophas (PADE)

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas abroge le programme d'aide au développement économique de St-Cléophas. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

08-18

Adoption du règlement numéro 216 concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification des taxes de services et le taux d'intérêt pour l'année 2018

Règlement pour l'année financière 2018 concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs pour les taxes de services suivants:

- d'aqueduc
- d'égouts
- collecte des matières résiduelles et organiques
- collecte des matières récupérables

ATTENDU que le conseil doit adopter un règlement concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs pour les taxes de services;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance extraordinaire du 18 décembre 2017;

ATTENDU qu'un avis public a été affiché à deux endroits distincts sur le territoire de la municipalité le 20 décembre 2017;

ATTENDU qu'il y a eu présentation du projet de règlement 2016 par le conseiller Réjean St-Laurent;

ATTENDU que Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu que le règlement portant le numéro 216 concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs pour les taxes de services soit accepté et que le conseil ordonne et statue ce qui suit:

ARTICLE 1:

Le conseil adopte les tarifications suivantes pour l'année financière 2018.

ARTICLE 2:

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1.08/100\$ pour l'année 2018 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Le taux de la taxe concernant la Sûreté du Québec selon la loi Ryan est fixé à 0.09/100\$ pour l'année 2018 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 3:

Les tarifs de compensation «Aqueduc et égouts» sont fixés à:

Logement: 230.00\$ **Commerce:** 230.00\$

Les tarifs de compensation où il n'y a que l'aqueduc;

Logement: 115.00\$ **Ferme/Fermette:** 230.00\$

ARTICLE 4:

Le tarif de compensation pour la collecte des matières résiduelles

Logement: 150\$ **Commerce:** 150\$ **Cultivateur:** 150\$
Industriel: 150\$ **Chalet:** 105\$

Le tarif pour la collecte des matières récupérables est établi à 60.00\$/résidence.

ARTICLE 5:

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 15% à compter du 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 6:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-CLÉOPHAS, LE 15 JANVIER 2018

09-18

Avis de motion - règlement 217 concernant la rémunération des élus municipaux

Avis de motion est donné par le conseiller Réjean Hudon, conformément aux dispositions de l'article 445 du code municipal, voulant qu'à une prochaine séance soit déposé au conseil municipal de Saint-Cléophas pour adoption le règlement portant le numéro 217 concernant la rémunération des élus municipaux.

10-18

Avis de motion - règlement 218 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux

Avis de motion est donné par le conseiller Roland St-Pierre, conformément aux dispositions de l'article 445 du code municipal, voulant qu'à une prochaine séance soit déposé au conseil municipal de Saint-Cléophas pour adoption le règlement portant le numéro 218 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

11-18

Avis de motion – règlement d'emprunt n° 219

Avis de motion est donné par le conseiller Normand St-Laurent, conformément aux dispositions de l'article 445 du code municipal, voulant qu'à une prochaine séance soit déposé au conseil municipal de Saint-Cléophas pour adoption le règlement d'emprunt portant le numéro 219. Ledit règlement d'emprunt n° 219 comprendra du décohésionnement et de la reconstruction de chaussée.

12-18

Présentation du projet de règlement d'emprunt n° 219

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que le projet de règlement d'emprunt n° 219 décrétant une dépense de 404 662.42\$ et un emprunt de 364 196.18\$ pour le décohésionnement de la rue Principale sur une longueur de 459 mètres linéaires et la reconstruction de la rue de l'Église sur une longueur de 219 mètres soit présenté par le conseiller Réjean St-Laurent. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à faire le décohésionnement de la rue Principale sur une longueur de 459 mètres linéaires et la reconstruction de la rue de l'Église sur une longueur de 219 mètres selon les plans et devis préparés par le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia, portant les numéros 7,3-7090-17-54, en date du 22 décembre 2017, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par madame Véronique Bouillon, technicienne au Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia, en date du 22 décembre 2017, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 40 466.24\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 364 196.18\$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, soit une somme de 404 662.42\$, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 364 196.18\$ sur une période de 10 ans, et à affecter une somme de 40 466.24\$ provenant du fonds général.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-CLÉOPHAS, CE 15 JANVIER 2018

Le point 16 de l'ordre du jour est reporté en février.

13-18

Soumission – Réaménagement de la Bibliothèque

Proposé par Richard Fournier et résolu par le conseil municipal que pour le projet de réaménagement de la bibliothèque la soumission d'Amqui électrique au coût de 3 621.45\$ plus les taxes applicables est acceptée. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

14-18

Installation de système de son – bâtisse camping

Considérant que le comité des Loisirs demande l'autorisation d'installer du matériel dans la bâtisse du camping pour avoir un système de son;

Considérant que ledit système servira pour avoir de la musique et parler au micro, si nécessaire, lorsqu'il y aura des activités à la surface multisport;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu par le conseil municipal que la demande du comité est accepté et que le conseil municipal demande:

- Un speaker supplémentaire vers le terrain de camping qui sera payé par la municipalité;
- Que tout le matériel soit installé selon les normes.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

15-18

Chlorure de magnésium liquide pour 2018

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas a reçu l'offre de service des Aménagements Lamontagne inc. pour l'achat et la pose de chlorure de magnésium liquide 30%;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité demande aux Aménagements Lamontagne s'il est possible d'avoir du chlorure de magnésium liquide 40% et qu'elle en serait le prix. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

16-18

Berce sphondyle 2018

Considérant que la Berce sphondyle est une espèce exotique envahissante prenant de plus en plus d'ampleur depuis une dizaine d'années dans la région de La Matapédia et qu'elle est une source d'inquiétude grandissante;

Considérant que l'expansion de la Berce sphondyle est rapide et que celle-ci se propage principalement à partir des voies de communications routières et ferroviaires. Les municipalités de Sayabec, Amqui et Causapsal sont déjà envahies par la Berce sphondyle et son expansion se continue tous azimuts;

Considérant que la Berce sphondyle envahit tous types de milieux, soit forestier, agricole, riverain, etc.;

Considérant que la Berce sphondyle a envahi de nombreux lieux publics dont les parcs, rues, accès à la rivière, sentiers forestiers, etc.;

Considérant que la Berce sphondyle est une problématique de santé publique. Au Bas-Saint-Laurent, c'est dans La Matapédia qu'il y a le plus haut nombre de brûlures répertoriées causées par la Berce sphondyle, et non la Caucase;

Considérant que la Berce sphondyle causera une perte de biodiversité importante et possiblement des dommages en agriculture;

Considérant que l'OBVMR n'a pas de moyen financier pour cette lutte et que la lutte à cette espèce terrestre ne fait pas partie de son mandat et que nous avons déjà investi 6000\$ en 2017 sur notre budget de base de 123 500\$;

Considérant que l'OBVMR pourra aider le milieu seulement si l'organisme a les moyens financiers nécessaires pour coordonner cette lutte et y consacrer son expertise;

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas s'engage à appuyer l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche dans son projet de lutte contre la Berce sphondyle et donc l'appuyer dans sa démarche de demande au Fonds de Développement des Territoires (FDT) et toutes autres démarches financières pour compléter le montage financier de ce projet de lutte contre la berce Sphondyle. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Au point 21 de l'ordre du jour:

Suivi de dossier des élus

Réjean St-Laurent: Rien pour ce mois-ci

Richard Fournier: Rien pour ce mois-ci

Roland St-Pierre: **Hotte de cuisine:** Une rencontre avec l'entrepreneur a eu lieu. Une soumission sera déposé en février prochain.

Micheline Morin: Rien pour ce mois-ci

Normand St-Laurent: **Biblio:** Le comptoir et les boîtes sur les calorifères sont installés. L'inauguration du local aura lieu lors de la fermeture annuelle en juin prochain. Une prise de courant doit être installée. Ouverture à toutes les mercredis et des bénévoles sont toujours demandés.

Loisirs: Un médiaposte est envoyé pour informer la population des activités que les Loisirs feront lors du carnaval et toute l'année 2018.

CDA: Le pamphlet du carnaval qui aura lieu les 26, 27 et 28 janvier et 2, 3 et 4 février est presque terminé, il sera envoyé par médiaposte sous peu. Un bingo des Chevaliers de Colomb est aussi organisé dans le cadre du carnaval dimanche le 4 février.

Réjean Hudon: Rien pour ce mois-ci

Jean-Paul Bélanger: Rien pour ce mois-ci

Jessy Boulanger: 922.19 litre/jour/résidence.

17-18

Projet réaménagement - Bibliothèque

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu que le conseil municipal mandate et autorise Jessy Boulanger et/ou Katie St-Pierre à faire le nécessaire pour qu'une prise de courant soit installée dans la bibliothèque.

18-18

Bingo - Carnaval

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal accepte que les Chevaliers de Colomb, conseil 8558 «Bon accueil» organise un bingo régulier au Centre Philippe-Émile-St-Pierre le 4 février prochain à compter de 13h30. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

19-18

Banquet des maires

Proposé par Réjean Hudon et résolu que le conseil municipal mandate et autorise 4 personnes à représenter la municipalité de Saint-Cléophas au banquet des maires qui a été reporté à cause d'une tempête au samedi 10 février prochain à Causapsal. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

20-18

Levée de la séance

Proposé par Normand St-Laurent et résolu par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures quarante minutes (20h40). Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Jean-Paul Bélanger

Maire

Katie St-Pierre

Directrice général et sec.-très.

